

Lundi 4 mai 2020

Lettre d'Information 2020/38

Rencontre avec le Ministre de la Culture

Chère adhérente, cher adhérent,

Je vous informe que je me suis entretenu ce matin durant 30 minutes avec le Ministre de la Culture, Franck Riester, à l'occasion d'un rendez-vous téléphonique.

1 – Chômage partiel

Le Ministre m'a rassuré quant à l'inclusion des dates de report dans le champ d'application de l'activité partielle, le report étant davantage une notion de droit civil et de droit commercial (qui s'appliquent dans le cas de vos contrats de cession et de coproduction et n'ayant pas d'application dans le cadre du droit du travail). L'indication figurant dans la FAQ du ministère du Travail sera supprimée et **le Ministre de la culture m'a confirmé que vous pouvez faire bénéficier vos artistes et techniciens de l'activité partielle dans le cas de report de vos spectacles.**

2 – Congés spectacles

J'ai demandé qu'un fonds destiné à prendre en charge les coûts liés aux congés spectacles puisse être mis en place dans le cadre de l'activité partielle. J'ai proposé qu'AUDIENS et la Caisse des congés spectacles puissent mettre en œuvre ce fonds qui serait alimenté par le Gouvernement.

3- Question relative à la réouverture des lieux

Nous avons évoqué avec le Ministre, le courrier adressé aux directrices et directeurs de salles de spectacles sur l'ensemble du territoire et il ressort que le ministère souhaite qu'une activité dans le spectacle vivant reprenne dès que cela sera possible. Franck Riester entrera en contact avec l'association des Maires de France pour les inciter à ce que les théâtres rouvrent si cela est possible sanitaire, et pour le moins en septembre prochain.

Un groupe de travail est mis en place au ministère de la Culture avec les partenaires sociaux concernant le redémarrage du spectacle vivant et pour la mise en place d'un guide des bonnes pratiques. Compte-tenu des gestes barrières qu'il sera nécessaire d'appliquer (masques, gels hydroalcooliques... et des distanciations physiques) le ministère réfléchit à mettre en place des aides importantes en direction de la profession.

J'ai proposé que des aides massives viennent combler les moins-values de recettes des spectacles liées aux distanciations physiques imposées dans le cadre de la réouverture des salles de spectacles.

Enfin, j'ai proposé au Ministre que l'aide au redémarrage du spectacle vivant soit l'occasion de mettre en place le crédit d'impôt Théâtre ainsi le crédit d'impôt Humour en complément du crédit d'impôt Musique, en espérant que cela puisse faire partie d'une « boîte à outils » pour la reprise d'activité de vos entreprises.

Je reste à votre disposition,

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général



SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion

Cet email a été envoyé à karine.fernandez@spectacle-snes.org, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

SNES 48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR